

Daniel Bensaïd

Correspondance (1994)

Cher Frédéric ^{1/},

J'ai bien reçu ton projet sur la démocratie. En bref (je suis actuellement un peu débordé par les travaux d'écriture), je trouve sincèrement tout cela très bien, et même sans doute un peu trop ambitieux par rapport au camp d'été. De toute façon, ne fût-ce que pour toi, tu n'auras pas travaillé pour rien. Seulement quelques remarques donc et des indications bibliographiques au cas où...

1. Je crois qu'aujourd'hui il faut être particulièrement précautionneux sur la démocratie bourgeoise comme «coquille vide» ou uniquement formelle. D'ailleurs ton texte est prudent sur ce point Marx a trop souvent été attaqué sur la base d'un contresens dans la lecture notamment de *La Question juive*. Il ne déprécie nullement l'importance de la démocratie politique ou formelle (il suffit de rappeler l'importance donnée aux questions de la censure, des libertés politiques, etc., par la *Gazette rhénane*). Il souligne seulement les limites historiques de ces libertés (les plus développées à une époque déterminée) sur la base notamment des contradictions réelles rendues manifestes par la révolution française : droit à l'existence contre droit à la propriété. Il avance donc une idée de démocratie sociale (comme on commence alors à parler de République sociale) non en opposition à la démocratie politique mais en approfondissement/ dépassement.

2. La démocratie représentative ? Il y a souvent eu une interprétation simplifiée et pauvre entre représentative et directe. Il y a tou-

jours, dans une certaine mesure, représentation et délégation. Le vrai problème est de savoir s'il y a aliénation de la souveraineté populaire. Je crois que le point de départ toujours actuel sur la question est le Rousseau du *Contrat social* (et sa critique de fait du transfert de souveraineté chez Hobbes). La difficulté réelle est de savoir comment refuser cette aliénation de souveraineté populaire sans rendre impossible la formation d'une volonté générale : la critique classique de la démocratie des conseils lui reproche en bref d'ajouter des points de vue corporatifs parcellaires et de frayer ainsi la voie à un despotisme bureaucratique qui viendrait compenser en dernière instance la paralysie d'un système de démocratie directe. Je crois que, dans les grandes lignes, nous avons avancé sur ce point en insistant sur la combinaison entre démocratie directe (résorption de la séparation entre démocratie politique et démocratie sociale, contrôle, révocabilité) et le pluralisme politique. D'où l'accent :

- sur la confrontation de programmes d'ensemble portés par des partis ;
- la révocabilité et le non-mandat impératif (c'est bien souligné dans ton texte) ;
- les mesures contre la professionnalisation du pouvoir ;
- et, mais c'est bien sûr le plus compliqué, l'hypothèse d'un système de représentation pluricaméral (chambre des conseils et assemblée de députés, ou chambre des nationalités et chambre des citoyens). L'avantage de telles formules c'est qu'elles organisent en quelque sorte une dualité de pouvoir au-delà de la conquête du pouvoir et qu'elles évitent la fusion décrétée, immédiate et arbitraire, de l'économique et du politique (elle ne peut résulter que d'un processus effectif de dépérissement et de révolution culturelle : transformation du

contenu et de la division du travail, etc.). L'inconvénient c'est qu'il n'est guère possible, au-delà de quelques idées directrices, de codifier sur le papier. Il faut rester au plus près des expériences historiques concrètes (Portugal, Nicaragua, Pologne).

3. Tu trouveras dans l'article de *Critique communiste* que j'avais écrit à propos du bouquin de Stengers une évocation de ce même problème d'un autre point de vue, celui de l'expertise scientifique. La consultation et les commissions d'experts témoignent aujourd'hui des difficultés d'une représentation politique déracinée, désincarnée, en lévitation par rapport aux grands dossiers sociaux. La prise de conscience telle que l'exprime Stengers est intéressante. Mais à laisser de côté la médiation des partis, elle tombe sous le coup d'une possible accusation de corporatisme (fût-ce un corporatisme d'usagers) dont la seule représentation des «usagers» de drogue dans l'exemple hollandais qui lui est cher offre un bon exemple. On devrait renvoyer le problème de l'expertise à l'expertise collective (autrement dit à la démocratie sociale).

4. Je ne sais pas en fonction de quelles préoccupations tu reviens sur l'épisode de la participation gaulliste. En réalité, il s'agissait avec les ordonnances de 1967 d'un aspect du populisme bonapartiste : d'un côté la légitimité référendaire, de l'autre l'association capital travail sous forme d'un partenariat social contournant les représentations politiques et syndicales. Une telle formule peut parfaitement traduire de façon dévoyée des aspirations démocratiques au contrôle et à l'auto-gestion (y compris d'ailleurs chez des gaullistes de gauche sincères), car il existe bien une frontière commune et périlleuse entre le populisme et l'auto-organisation (la trajectoire de certains syndicalistes révolutionnaires en Ita-

^{1/} Nous ne sommes pas en mesure de dire qui est ce Frédéric.

lie comme en France l'atteste, de même que les ambiguïtés de Sorel). Dans le cas de la participation il s'agissait de quelque chose de plus modeste et de plus trivial, mais je crois important d'y opposer systématiquement une démarche de contrôle et d'autogestion qui mette l'accent sur l'aspect collectif, l'auto-organisation et l'indépendance (envers l'État et le patron).

5. La démocratie n'est jamais sans adjectif. Tu le dis très bien. Alors, elle est bourgeoise dans la mesure où le formalisme du contrat censé fonder la citoyenneté n'est pas seulement une mystification idéologique, mais aussi un réquisitoire fonctionnel du rapport d'exploitation (achat et vente « libres » de la force de travail). C'est là l'essentiel. Avec la conséquence : que celui qui est en proie au fétichisme et à la réification dans son travail ne sera jamais un citoyen politique « libre » ni un consommateur « libre ».

6. Sur la critique de la démocratie bourgeoise et libérale. Mac Pherson ou Hayek sont des lectures de toute façon instructives et utiles. Ceci dit, il me semble que tu risques pour ton exposé de t'embarquer sur un terrain compliqué, qui demanderait du temps, etc. En ce qui concerne les trucs à la mode inspirés de la théorie des jeux (Rawls, Van Parijs), il faudrait une longue discussion. Il me semble que l'essentiel dans ces démarches, c'est :

– la réduction du rapport social (d'exploitation) de classe à un système d'intérêts individuels (d'où la théorie des jeux) ; pour critiquer cette démarche sur le fond, il faut inévitablement remonter à la théorie de la valeur (procès de détermination du temps de travail socialement nécessaire à la reproduction de la force de travail) qui exclut précisément la réduction du rapport de classe à un calcul d'intérêts privés ;

– conséquemment, une analyse des stratifications sociales en fonction de la distribution (l'accès aux avantages de marché) et non en partant du rapport de production (sans s'en contenter par ailleurs). Tout cela, même quand c'est fait au nom du marxisme (dit analytique ou anglo-saxon) relève d'une défiguration de Marx au profit de Max Weber ;

– en dernière analyse, il y a bien analogie (tu le dis très bien) entre le marché de marchandises et le marché d'opinion : la régulation marchande est supposée spontanément équitable.

7. Il me semble en revanche que la question de la démocratie devrait nous inciter à nous interroger davantage sur celle du droit. L'autonomie (relative) du droit par rapport au pouvoir souligne que le droit est lié à la force mais qu'il ne saurait s'y réduire, à moins de miser sur un dépérissement très rapide (quasi instantané) de l'État et par conséquent du droit.

L'histoire nous invite à nous méfier de ce genre de pari. On se trouve dès lors devant la question de la détermination du droit dès lors qu'il n'a plus ni source divine, ni source religieuse, ni source naturelle. Il est un produit social qui pose la difficile question réflexive de son auto-contrôle. Devant l'imperfection sociale, fût-ce après le renversement de la bourgeoisie, il n'y a pas de garantie absolue et pas d'autre recours relatif qu'une organisation de la séparation des pouvoirs.

Ainsi, l'idée d'un conseil constitutionnel « soviétique » n'est pas forcément farfelue, tout le problème étant celui de son mode de désignation. Au demeurant, malgré les critiques qui nous sont destinées d'ignorance du droit, les statuts d'une petite organisation comme la nôtre sont éminemment juridiques : la procédure de révision aux deux tiers indique bien

qu'il s'agit d'une loi commune qui ne saurait fluctuer au gré des majorités de circonstance ; l'existence d'une commission de contrôle témoigne d'un souci d'interprétation de la loi indépendante de l'exécutif, etc. Tout cela est d'autant plus important qu'on ne saurait aujourd'hui considérer les années vingt en URSS comme le modèle de perfection à opposer aux années staliniennes. Il y a beaucoup à dire sur l'écart entre les intentions admirables de *l'État et la Révolution* et la réalité.

8. On n'insistera jamais assez pédagogiquement sur la signification de la dictature du prolétariat chez Marx comme « forme enfin trouvée » à un problème qui obsède le XIX^e siècle depuis la conspiration babouviste : comment établir une bonne société à partir d'une humanité dégradée par l'oppression ? D'où toutes les tentations de dictatures (minoritaires) vertueuses (conspirations, triumvirats, culte laïque, être suprême, rituels positivistes) à laquelle répond la dictature majoritaire que tu traduis fort bien par « hégémonie du prolétariat ». Il faut aussi préciser que, dans le vocabulaire de l'époque, la dictature est une institution romaine respectable qui s'oppose à la tyrannie. Les mots aussi ont une histoire.

9. Le stalinisme, la faute à qui ? L'essentiel est bien de mettre l'accent sur le phénomène social de la bureaucratie contre les explications généalogiques (le stalinisme comme produit des idées ou de la forme parti !). Ceci dit, il est presque divertissant de noter que celui qui « brûlait » le plus quant à une conception démocratique du socialisme au début des années vingt, c'est Lénine et non Trotski (question des syndicats, question des nationalités) et pour une raison qui n'a rien de fortuit. Paradoxalement (pour ses détracteurs du moins) l'idée d'un parti d'avant-garde distinct et délimité de la classe pousse à penser le plu-

ralisme de la représentation, alors que l'idée du parti de masse ou de la classe faite parti (qui prévaut dans la II^e Internationale) pousse à l'identification de la classe, du parti, et, *in fine* de l'État.

10. Quelques indications bibliographiques désordonnées pour finir : 1. Il doit y avoir de fort bonnes choses chez Rosa Luxemburg (que je n'ai pas relue récemment) dans *La Révolution russe* (Maspero) et dans la brochure *L'État bourgeois et la démocratie* (La Brèche). 2. Sur les rapports démocratie directe (ou participative) et démocratie indirecte (parlementaire) le plus intéressant reste la polémique notamment entre Lénine et les austromarxistes sur la démocratie mixte (que les eurocommunistes ont en général vulgarisé et édulcoré sans innover) ; voir notamment Pannekoek et les conseils ouvriers (EDI), Max Adler *Démocratie et conseils ouvriers*, les textes d'Otto Bauer présentés par Bourdet aux DEL Sur l'auto-organisation, le contrôle, l'autogestion, il y a bien sûr l'anthologie de Mandel, mais aussi O. Anweiler *Les Soviets en Russie* (Gallimard) et il doit y avoir des chapitres utiles (dont une petite sur la liberté de la presse) dans le bou-

quin 10/18 que j'avais fait sur le Portugal avec Udry et Rossi. Sur le droit, mais c'est un peu spécialisé, il y a le Pasukanis, *La Théorie générale du droit et le marxisme* (EDI) et J. Michel *Marx et la société juridique* (Publisud). En divers, il n'est sûrement pas inutile de jeter un coup d'œil aux *Réflexions sur la violence* de Sorel et à *La Notion de politique* de Carl Schmitt (théoricien fétiche de la nouvelle droite). De mon côté, j'ai dû aborder ces questions plus ou moins de façon éparse dans *La Révolution et le pouvoir* (Stock 1976) *l'Anti-Rocard* et *Stratégie et parti* (La Brèche), et des articles de la vieille série de *Critique communiste* en collaboration notamment avec Artous. Enfin je t'avais signalé dans la collection de *Cahiers de la taupe* la traduction d'une brochure de Nin sur les soviets assez intéressante.

11. Je m'aperçois que j'ai oublié ta question sur les eurocommunistes. En vaut-elle encore la peine ? Les plus sophistiqués, au nom d'une critique démocratique légitime du stalinisme, ont repris les thèses austromarxistes sur la démocratie mixte (Parlement + autogestion) sans préciser ce qui l'emporte. En pratique ce fut la plupart du temps le point de départ

d'une pratique platement parlementaire, l'autogestion étant réservée aux discours dominicaux (air connu).

12. Enfin, je ne sais ce qu'il en est pour le camp de jeune, mais en abordant la question de deux ou plusieurs chambres, dont celle des nationalités, cela peut poser une question plus vaste sur un critère électif qui ne se réduise pas à une citoyenneté universelle abstraite. C'était le cas en Russie dès les débuts de la révolution où il y avait surreprésentation sur critère social (mettons un député pour x ouvriers, et 1 pour y paysans). Aujourd'hui, c'est difficilement concevable. Mais le problème peut revenir sous un autre angle à propos de minorités nationales ou même de la parité hommes-femmes par voie législative qui introduirait un critère biologique de représentation en concurrence à un critère strictement politique : cette question en tout cas risque fort de t'être posée dans la discussion.

Amicalement et bon courage.

Paris le 5 mai 1994
Texte préparatoire
au camp de jeunes 1994